

27

Commission permanente

Séance du 2 décembre 2024



Rapporteur : Mme LARUE

50242

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 novembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n° 2 relative au budget ;

Expose :

Dans le cadre du dispositif « Collèges en action », les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien financier via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille quatre projets présentés lors du groupe de travail éducation jeunesse du 5 novembre 2024. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
ANNE-MARIE BOUDALIEZ	REDON	public	Espace mémoriel : la résistance dans le pays de Redon	3 630,00 €	3 630,00 €
MORVAN LEBESQUE	MORDELLES	public	Semaine sur les différences	1 500,00 €	1 500,00 €
SAINTE JOSÉPHINE BAKHITA	RENNES	privé	L'injustice d'hier à aujourd'hui ou comment dénoncer les travers de notre société	1 910,50 €	1 910,50 €
SAINT-JOSEPH	CANCALE	privé	Les tableaux vivants	4 800,00 €	4 500,00 €
				TOTAL :	11 540,50 €

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 11 540,50 euros, dont le détail figure en annexe 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
4 décembre 2024
ID: CP20242948

Pour extrait conforme